

FICHE CURSUS

Département : Danse

Discipline : Anatomie, AFCMD

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'anatomie et de l'AFCMD au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

Evelyne Allmendinger

UV complémentaire de DEC (Diplôme d'études chorégraphiques)

Durée : 1 an, renouvelable.

Conditions d'accès : accessible aux élèves du département danse à partir du niveau 2C3, obligatoire en 3^e cycle Spécialisé et en CPES (cycle préparatoire à l'enseignement supérieur).

Volume horaire : 17 heures annuelles sous forme de sessions.

Evaluation : obtention de l'UV complémentaire au contrôle continu mention très bien, bien ou assez bien.